

MUNICIPALITÉ DE **Chartierville**

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Lundi 5 août 2013

1. Ouverture de la séance :

Le maire Jean Bellehumeur ouvre la séance à 19 h 00.

Sont présents : les conseillers Denis Dion, Raymond Fournier et Nancy Lacroix. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme est aussi présente.

Absences motivées : Jacques Blain, Louis Désy & Jocelyn Poulin

13-2349

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyée par Denis Dion d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des 3 juin et 2 juillet 2013.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - *Recommandation de paiement #6 (assainissement des eaux usées)*
 - *Projets chauffage et rénovation – Demande d'aide financière FAIC – amendement à la résolution 13-2335*
 - *Certificat de conformité – Chalet Fortier*
 - *Soumission – Débroussailleuse à fil – Garage Langlois*
 - *Soumission – Ponceau rang 10 – Les excavations Prévost F.G. Inc.*
 - *Soumission – Barrière banc gravier – Patrick Landry*
 - *Invitation du MAMROT – appel candidatures 18^e édition Prix en infrastructures municipales*
 - *Gestion des fossés*
 - *Pacte rural 2007-2014*
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

13-2350

Adoption des procès-verbaux des 3 juin et 2 juillet 2013 :

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Raymond Fournier d'adopter les deux procès-verbaux mentionnés en titre. Adopté à l'unanimité.

4. Adoption des revenus & dépenses :

13-2351

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyée par Denis Dion d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2013 pour un total des dépenses d'une somme de 115 801,93 \$ et un total des revenus d'une somme de 83 944,73 \$. Adopté à l'unanimité.

5. Rapport du Maire :

Concernant le dossier sur les éoliennes, trois rencontres se sont tenues à Chartierville, St-Isidore et Cookshire ; par la suite une rencontre s'est tenue à la MRC pour étudier tout ce qui s'était fait comme démarches et des recommandations ont été présentées par le comité ; les 14 ou 15 août, le comité se rencontrera à nouveau pour préparer le document qui sera présenté aux maires à la prochaine table des maires.

Beaucoup de réactions au cours du mois de juillet des gens qui parlaient non pas contre le règlement, mais contre le projet et M. le maire tient à nouveau à souligner qu'aucun projet n'est présentement sur la table et les modifications qui seront apportées ne se rapportent qu'au règlement qui devrait être adopté à la fin du mois d'août 2013.

Comme à La Patrie et Notre-Dame-des-Bois, une demande a été faite auprès de la municipalité de Chartierville dans le but de favoriser le passage des VTT dans les axes routiers. Deux discussions ont eu lieu lors de comités de travail et des membres de club VTT ont été rencontrés ; aucune décision n'est encore prise et nous attendons de voir un tracé réel d'éventuelles pistes homologuées de VTT.

Des travaux ont recommencé au pavillon des loisirs pour y installer une section restaurant et deux salles de bain ; ces travaux sont strictement faits par des bénévoles et le tout devrait être complété d'ici la fin de l'été.

6. Rapport des comités *ad hoc* :

Comité immobilier :

Comme M. Désy est absent, M. le maire précise que le comité immobili- sation qui travaille présentement sur un projet de parc et éventuelle- ment sur un projet immobilier et depuis la réception du document de Natur'Eau Lac, nous attendons de rencontrer le responsable pour nous faire expliquer les zones humides qui sont rapportées et savoir ce que nous devons faire pour organiser le terrain ;

Infrastructures municipales :

Pour M. Poulin qui est aussi absent, M. Bellehumeur précise qu'on a re- tenu la soumission la moins chère (Excavations Prévost F.G. Inc.) pour le changement de ponceaux dans le rang 10. Une résolution sera prise à cet effet.

Il y a aussi toute la façade du centre communautaire et le système de chauffage qui doivent être refaits. Nous avons reçu du Fonds d'amélio- ration de l'infrastructure communautaire (FAIC) la confirmation d'une contribution de 45 629 \$. Il est clair que la municipalité devra débour- ser un montant supplémentaire, mais ces rénovations sont annoncées à notre programme d'immobilisation depuis plusieurs années et il est temps d'y remédier avec cette confirmation de subvention.

Pour l'installation des lampadaires, nous sommes toujours dans l'attente de ceux-ci qui devraient être installés dès réception.

Sécurité civile :

Denis Dion parle de son implication dans le but de former un comité pour les Jeeps 4X4 pour instaurer certains règlements qui seraient effec- tifs pour la prochaine année et y exclure les Bigfoot.

CICM & CIMO :

Au niveau du CIMO, il y a un bon achalandage et le filet de sécurité a été installé sur la passerelle ; six bénévoles se sont impliqués dans cette installation. La prochaine étape sera la préparation de l'interpréta- tion de l'endroit où se situait la mine d'or à l'époque, nous sommes en attente de subvention pour réaliser ce projet.

Pour la côte magnétique, il y a un très bon achalandage et M. Fournier présente les casquettes au prix de 15\$ soit pour la mine d'or ou la côte magnétique qui sont offertes à la population.

Loisirs :

Madame Lacroix parle de l'épluchette gratuite qui aura lieu le samedi 10 août avec une partie de balle à 14 hres et en soirée il y aura un chan- sonnier.

Mme Lacroix mentionne aussi que la dernière enseigne sera posée le mardi 6 août 2013.

7. Informations, correspondance & demandes diverses :

Recommandation de paiement #6 (assainissement des eaux usées) :

M. Bellehumeur explique qu'il a reçu par courriel la demande approuvée par les ingénieurs ; comme il existe toujours une liste de déficiences, celui-ci a mentionné à la compagnie T.G.C. Inc. que le paiement allait être recommandé à la réunion du Conseil, mais tant que ces déficiences ne sont pas réglées aucun chèque ne sera envoyé et la résolution sui- vante est proposée :

13-2352

ATTENDU QUE la municipalité de Chartierville a fait effectuer des travaux pour l'interception et le traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la municipalité de Chartierville a reçu la recommandation de paiement n° 6 des travaux exécutés par la compagnie T.G.C. Inc. ainsi que les sommes attribuables à la libération de retenue résiduelle de 5% en date du 31 juillet 2013 ;

il est proposé par Denis Dion, appuyé par Raymond Fournier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Chartierville recommande le paiement à T.G.C. Inc. pour la somme de 57 619,743 \$ avec la réserve que M. le maire ne remettra le chèque que lorsqu'il aura reçu réponse à ses questions concernant la liste des déficiences de la part des ingénieurs. Adopté à l'unanimité.

Projets chauffage et rénovation – Demande d'aide financière FAIC – amendement à la résolution 13-2335 :

13-2353

ATTENDU QUE la municipalité de Chartierville a adopté une première résolution le 3 juin 2013 dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire ;

ATTENDU QUE suite aux derniers calculs reçus par courriel de Mme Camille Béland, conseillère PME pour Développement économique Canada le 26 juillet 2013 nous indiquant le montant corrigé pour la contribution maximale de DEC soit 45 629 \$;

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Nancy Lacroix que la municipalité de Chartierville s'engage dans le montage financier pour le projet chauffage et rénovation (projet 400044848) pour un montant de 112 839 \$.

13-2354

Certificat de conformité :

ATTENDU QUE madame Micheline Poulin et monsieur Camille Fortier sont propriétaires d'une résidence située au 73 route Saint-Jean-Baptiste à Chartierville (lot 20-P, rang 1, cadastre 08, canton d'Emberton) ;

ATTENDU QUE ces derniers désirent mettre en location leur résidence pour des séjours de courte durée pour une clientèle touristique de passage dans la municipalité de Chartierville ;

ATTENDU QUE tout établissement offrant de l'hébergement à des touristes moyennant rémunération est assujéti à la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* et que selon cette loi toute personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit détenir une attestation de classification de cet établissement ;

ATTENDU QUE madame Poulin et monsieur Fortier désirent s'inscrire auprès des instances gouvernementales compétentes afin d'obtenir cette attestation et que l'une des conditions de délivrance de cette attestation par le ministre est le respect des normes du règlement de zonage de la municipalité ;

ATTENDU QUE le projet de madame Poulin et monsieur Fortier correspond à une résidence de tourisme au sens du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François ;

ATTENDU QUE la municipalité désire intégrer à l'intérieur de sa réglementation d'urbanisme les dispositions au schéma d'aménagement et de développement régissant l'implantation des auberges rurales, des restaurations champêtres et des résidences de tourisme ;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà signifié à la MRC du Haut-Saint-François qu'un amendement soit apporté au règlement de zonage afin d'autoriser ces usages sur son territoire ;

À CES CAUSES, sur la proposition de Nancy Lacroix, appuyé par Raymond Fournier et résolu à l'unanimité de rendre l'avis suivant :

Qu'il soit signalé au ministre de considérer la demande d'attestation de classification de madame Micheline Poulin et monsieur Camille Fortier malgré le fait que leur projet ne répond pas aux dispositions actuelles du règlement de zonage de la municipalité puisqu'un règlement visant à le rendre conforme sera adopté incessamment.

13-2355

Soumission – Débroussailleuse à fil – Garage Langlois :

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Raymond Fournier de faire l'achat d'une débroussailleuse à fil au prix de 550 \$ taxes en sus. Adopté à l'unanimité.

13-2356

Ponceau rang 10 (Excavations Prévost) :

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Nancy Lacroix d'autoriser les Excavations Prévost F.G. inc. à faire l'installation de ponceaux fournis par la municipalité (rang 10) au prix de 9 860 \$ taxes en sus. Adopté à l'unanimité.

13-2357

Soumission – Barrière banc gravier – Patrick Landry :

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Raymond Fournier de retenir la soumission de M. Patrick Landry pour la fabrication et l'installation d'une barrière à notre banc de gravier au prix de 576 \$ taxes en sus. Adopté à l'unanimité.

Invitation du MAMROT – appel candidatures 18^e édition Prix en infrastructures municipales :

La secrétaire-trésorière fait lecture d'une lettre du MAMROT invitant les municipalités à participer à l'appel de candidatures de la 18^e édition du Prix en infrastructures municipales (mise en place de mesures d'économie potable performantes, gestion des actifs, nouvelles technologies, etc.). Les membres du conseil déclinent cette offre.

Gestion des fossés :

La secrétaire-trésorière fait part aux membres du Conseil qu'elle a reçu un courriel de Mme Nicole Robert, préfet nous indiquant que l'organisme RAPPEL nous contactera pour organiser cette rencontre avec des municipalités avoisinantes.

Pacte rural 2007-2014 :

M. Jerry Espada nous a fait parvenir un courriel invitant les municipalités à présenter des projets pour un budget commun qui sera ouvert à tous même si notre communauté a déjà utilisé tout le budget disponible du pacte rural 2007-2014. Ces projets doivent être présentés entre le 9 et le 27 septembre 2013 (dernière date de dépôt).

8. Période de questions :

9. Affaires nouvelles :

10. Levée de la séance :

13-2358

La séance est levée à 19h45 par Nancy Lacroix sous la résolution 13-2358.

Jean Bellehumeur, maire

Maryse Prud'homme, secrétaire-trésorière